



**Ligue Grand Est de
Badminton**

Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :

Règlement Interclubs
Jeunes 2020-2021

PAGE N°

1

**Règlements des Interclubs pré-Régionaux et Régionaux
JEUNES de la Ligue Grand Est de Badminton**

| INDICE DE REVISION | DATE D'APPLICATION | OBJET DE LA REVISION |
|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Z | | Projet |
| A | 01/09/2016 | Saison 2016/2017 |
| B | 07/01/2018 | Saison 2017/2018 |
| C | 01/09/2018 | Saison 2018/2019 |
| D | 01/09/2019 | Saison 2019/2020 |
| E | 01/09/2020 | Saison 2020/2021 |
| F | | |
| G | | |
| H | | |
| I | | |

REDACTEURS

Benoit LAURENT Responsable de la CRJ et Christophe MONTOYA responsable de l'Interclub jeunes

DESTINATAIRES

Membres du CA de la LGEBaD, Membres de la CRJ LGEBaD, Présidents des CODEP de la LGEBaD, les clubs participants et salariés LGEBaD.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Règlement Interclubs
Jeunes 2020-2021

PAGE N°

2

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. OBJET..... | 3 |
| 2. DOMAINE D'APPLICATION..... | 3 |
| 3. REFERENCES..... | 3 |
| 4. DEFINITIONS..... | 3 |
| 5. LISTE DES ANNEXES..... | 4 |
| 6. DESCRIPTION DETAILLEE | |
| ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS..... | 7 |
| ART. 2 COMPOSITION DES EQUIPES..... | 8 |
| ART. 3 DEROULEMENT D'UN INTERCLUB DURANT LES PHASES PRE- REGIONALES ET LA FINALE REGIONALE..... | 8 |
| ART. 4 QUALIFICATIONS A LA PHASE PRE-REGIONALE..... | 10 |
| ART. 5 QUALIFICATIONS A LA FINALE REGIONALE..... | 13 |
| ART. 6 FORFAITS | 14 |



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Règlement Interclubs
Jeunes 2020-2021

PAGE N°

3

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler la phase pré-régionale et la finale régionale des interclubs jeunes de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification à la phase pré-régionale et à la finale régionale.

Il est à la charge de chaque CODEP de rédiger son propre règlement pour sa phase départementale. Ces règlements pourront être différents du présent règlement tant dans l'organisation (ex : plusieurs journées réparties sur la saison ou sur 1 ou plusieurs weekends) que dans la composition des équipes (ex : 2 garçons/1 fille au lieu de 2 garçons/2 filles, panachage des clubs,...) ou que dans le déroulement (ex : 4 matchs par rencontre au lieu de 5, élimination directe au lieu de poules,...).

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Principes sportifs 03.01: Règlement Général des Compétitions.

Principes sportifs 03.07: Tenues vestimentaires et publicités.

4. DEFINITIONS

CJD : Circuit Jeune Départemental.

CODEP : Comité Départemental.

CDJ : Commission Départementale Jeunes.

CLOT : Commission Ligue des Officiels Techniques.

CRJ : Commission Régionale Jeunes.

ICD : Le Championnat Interclubs départemental Sénior.

ICR : Le Championnat Interclubs de la région Grand-Est Sénior.

ICN : Le Championnat Interclubs national Sénior.

JA : Juge-Arbitre.

LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton.

CIJ : Circuits Interrégionaux Jeunes.

CEJ : Circuits Elites Jeunes.

RGC : Règlement Général des Compétitions.

5. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Feuille de présence d'un Interclub

Annexe 2 : Déclaration de composition d'une rencontre



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Règlement Interclubs
Jeunes 2020-2021

PAGE N°

4

6. DESCRIPTION DETAILLEE

Organisation détaillée :

L'interclub jeunes Grand Est est une compétition officielle organisée par le LGEBaD et ouverte aux catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.

Elle se déroule en 3 phases :

1. Une phase départementale dont l'organisation est confiée à chaque CODEP permettant de désigner dans chaque catégorie l'équipe championne départementale. Chaque CODEP envoie à la CRJ le palmarès de sa phase départementale avant une date inscrite dans la plaquette de la compétition. Les modalités de qualification à la phase pré-régionale étant décrites dans l'article 4.
2. Une phase pré-régionale organisées dans 3 lieux différents de la LGEBaD et gérée par les clubs ou CODEP désignés par la CRJ pour accueillir cette phase. Un soutien logistique et financier sera proposé par la LGEBaD à ces clubs ou CODEP.

Les 9 CODEP sont regroupés par 3 de la manière suivante : 51/10-52/08, 88/54/68, 57/67/55, dans le cadre des phases pré-régionales.

Cette phase permet de désigner dans chaque catégorie les équipes qualifiées pour la finale régionale. Les modalités de qualification à la finale régionale sont expliquées dans l'article 5.

3. Une phase régionale dans un lieu unique permettant de désigner dans chaque catégorie les équipes championnes régionales.

Dans la mesure du possible les catégories poussines et benjamines se joueront le samedi et les catégories minimes et cadettes le dimanche aussi bien pour les phases pré-régionales que lors de la phase régionale.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Règlement Interclubs
Jeunes 2020-2021

PAGE N°

5

Chaque équipe classée 1ère de sa catégorie (X) à l'issue de la phase départementale du CODEP (Y) remporte le titre de « Championne du CODEP (Y) Jeunes par équipe (X) ».

Chaque équipe classée 1ère de sa catégorie (X) à l'issue de la phase régionale remporte le titre de « Championne de la LGEBaD Jeunes par équipe (X) ».

Une remise de prix symbolique sera également organisée lors des phases pré-régionales pour récompenser les 3 premières équipes de chaque catégorie.

Les interclubs pré-régionaux et régionaux se déroulent sur 1 weekend chacun et s'inscrivent dans le calendrier général des compétitions diffusé par la LGEBaD.

1 weekend inscrit au calendrier général des compétitions de la LGEBaD est prévu pour la phase départementale dans les CODEP, mais ces derniers ont tout loisir pour le modifier tant qu'ils sont en mesure de transmettre leur palmarès à la CRJ [à la date butoir inscrite sur le calendrier.](#)

La gestion des interclubs pré-régionaux et régionaux est confiée par la LGEBaD à la CRJ.

Celle-ci, peut confier la gestion de phase pré-régionale aux clubs/CODEP désignés en totalité ou en partie.

Salarié en charge de l'Interclub Jeunes Grand Est en lien avec la CRJ :

Christophe MONTROYA
Tél: 06.07.37.03.09
Email: christophe.montoya@badmintongrandest.com

Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions :

Benoit LAURENT
Tél. : 06 84 51 01 24
Email : crj@badmintongrandest.com



ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 Les Interclubs Jeunes ne sont ouverts qu'aux clubs de la LGEBaD.
- 1.2 Chaque jeune participant doit avoir sa licence à jour auprès de la FFBaD au plus tard à la date limite d'inscription des joueurs des équipes sur badnet et être licencié dans un club de la LGEBaD.
- 1.3 Tous les joueurs des classes d'âge suivantes peuvent participer à cette compétition : poussins, benjamins, minimes et cadets.
- 1.4 Un joueur peut s'inscrire dans une équipe d'une catégorie d'âge supérieure à la sienne mais pas l'inverse.
- 1.5 Les joueurs MiniBaD peuvent également participer aux Interclubs Jeunes dans la catégorie poussin ou benjamin.
- 1.6 Un joueur ne peut jouer que dans 1 seule équipe toutes catégories confondues.
- 1.7 Chaque joueur de l'équipe doit appartenir au même club (ou Union d'Associations).
- 1.8 Un joueur évoluant en ICR ou ICD peut participer aux interclubs jeunes, mais sont exclus de cette compétition tout jeune ayant participé à un ICN sénior.
- 1.9 Les inscriptions sur badnet des équipes qualifiées pour les phases pré-régionales et la phase régionale se feront par la LGEBaD directement.
- 1.10 Les clubs des équipes qualifiées devront:
 1. Faire leur demande de capitanat via sur badnet pour chaque équipe qualifiée. Cette demande se fera à partir du compte PERSO badnet des responsables clubs.
 2. Une fois que le capitanat sera validé par la LGEBaD, les responsables club (via leur compte PERSO badnet), devront inscrire tous les joueurs qui composent chacune des équipes inscrites avant une autre date limite publiée lors des invitations par le capitaine de chaque équipe.
Ces joueurs ne pourront alors plus rejoindre une autre équipe pour la phase en question.
- 1.11 Si un club n'a pas inscrit suffisamment de joueur dans une équipe pour avoir la composition minimale d'une équipe (voir 2.2) avant la date limite fixée par la LGEBaD, son inscription ne sera pas prise en compte.
- 1.12 La LGEBaD prendra en charge les volants lors des phases pré-régionales et régionales.
- 1.13 Les frais d'inscriptions s'élèvent à 25 € par équipe inscrite à la phase pré-régionale et 35€ par équipe pour la finale régionale payables par les clubs à réception de la facture envoyée par le secrétariat de la LGEBaD.



ART.2 COMPOSITION DES EQUIPES

- 2.1. La composition type d'une équipe est de 2 garçons et 2 filles permettant ainsi à chaque joueur d'une équipe de faire 2 matchs par rencontre. Il est possible d'inscrire plus de joueurs que la composition type.
- 2.2. La composition minimale d'une équipe est de 2 garçons/1 fille ou 2 filles/1 garçon.
- 2.3. Si une équipe n'a pas inscrit suffisamment de joueur pour avoir la composition minimale d'une équipe avant la date limite, son inscription ne sera pas prise en compte.
- 2.4. Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de la CLOT ne pourront pas prendre part aux Interclubs Jeunes pendant la durée de la sanction.
- 2.5. Les joueurs inscrits dans une équipe qualifiée pour les phases pré-régionales ou régionale sont réputés être les mêmes que lors des phases précédentes. Cependant, des joueurs n'ayant pas pris part à la phase précédente (mais inscrits sur badnet dans l'équipe lors de cette phase) où évoluant dans une autre équipe du club lors de la phase précédente non qualifiée pour la phase suivante peuvent être intégrés à l'équipe qualifiée.
- 2.6. Au-delà de la date limite d'inscription définie par la LGEBaD aucun rajout de joueur ne sera autorisé. En revanche, en cas de forfait d'un joueur (justifiée en amont de la compétition), ce dernier pourra être remplacé par un autre tant que ce dernier n'est pas inscrit dans une autre équipe qualifiée ou en demandant à la CRJ le retrait du joueur de l'équipe où il était initialement inscrit. Ce retrait ne devant pas impacter sur la composition minimale de l'équipe. Ce remplacement pourra se faire tant que l'interclub jeune n'a pas débuté.
- 2.7. La CRJ pourra déroger aux Art 2.5 ou 2.6 si elle estime que cela va dans l'intérêt du bon déroulement de la compétition, notamment pour éviter l'annulation d'une équipe par manque de joueurs.

ART.3 DEROULEMENT D'UN INTERCLUB DURANT LES PHASES PRE-REGIONALES ET LA FINALE REGIONALE

- 3.1. Le nombre d'équipes qualifiées est soit de 4 soit de 6. Les modalités de qualification sont décrites dans l'Article 4.
- 3.2. Dans le cas de 6 équipes qualifiées, 2 poules de 3 équipes sont créées par tirage au sort en prenant soin, tant que cela est possible, de ne pas mettre 2 équipes du même CODEP dans la même poule. A l'issue des matchs de poule, un classement intégral est organisé de la façon suivante : 1^{ier} de la poule A contre 1^{ier} de la poule B, 2^{ième} de la poule A contre 2^{ième} de la poule B et enfin 3^{ième} de la poule A contre 3^{ième} de la poule B.
- 3.3. Dans le cas de 4 équipes qualifiées, chaque équipe se rencontre permettant là aussi un classement intégral.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Règlement Interclubs
Jeunes 2020-2021

PAGE N°

8

- 3.4. Les équipes classées aux 3 premières places sont respectivement désignées : Championnes du Grand Est par équipe, puis vice-championnes du Grand Est par équipe et enfin 3^{ème} du Grand Est par équipe.
- 3.5. Chaque rencontre entre 2 équipes est composée de 5 matches: 1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD, 1 DMx, chaque match se jouant en 2 sets gagnants de 21 points.
- 3.6. Un même joueur ne peut pas disputer plus de 2 matchs lors de la même rencontre.
- 3.7. Chaque équipe désignera le jour de la compétition un capitaine qui sera responsable du remplissage de la feuille de présence et de la feuille de match de son équipe.
- 3.8. Chaque équipe doit être présente dans la salle 40 minutes avant sa première rencontre.
- 3.9. Deux documents seront à fournir successivement le jour de l'interclub par le capitaine (ou un responsable club):
- A. La feuille de présence, faisant état des joueurs présents à l'heure de convocation (modèle en annexe 1). Cette feuille est à rendre une seule fois à la table de marque du lieu de compétition 35 minutes avant la 1^{ère} rencontre et sera valable pour toute la phase.
- B. La déclaration de composition d'une rencontre faisant état de la composition de l'équipe pour la rencontre à disputer (modèle en annexe 2). Cette feuille est à remplir par les capitaines de chaque pour chaque rencontre et à rendre à la table de marque du lieu de la compétition 20 minutes avant l'heure prévue de début de chaque rencontre (sauf mention contraire annoncée par la table de marque en cas d'avance ou retard).
- 3.10. Si un joueur d'une équipe n'est pas présent à l'heure de convocation, il ne peut pas être inscrit sur la feuille de présence. En cas d'arrivée en cours de compétition, il ne pourra pas participer à une rencontre ayant déjà débuté. Cependant, si le JA accepte, il pourra intégrer l'équipe pour les rencontres suivantes. La feuille de présence devra alors être complétée et portée à la connaissance des équipes adverses.
- 3.11. Dans le cas d'une rencontre sans arbitre, les capitaines des 2 équipes sont responsables du remplissage et du retour de la feuille de match signée par eux-mêmes à la table de marque à l'issue de la rencontre.
- 3.12. Chaque joueur figurant sur la feuille de présence devra disputer au minimum un match lors de la phase considérée.
- 3.13. Si un joueur inscrit sur la feuille de présence ne participe à aucune rencontre, l'équipe sera déclassée et ne pourra ni prétendre à une qualification à la finale régionale si cela se produit durant la phase pré-régionale, ni au titre de champion régional si cela se produit durant la finale régionale. Exception faite de la prédisposition de l'article 3.14.



- 3.14. Avant le début d'une rencontre, si un joueur se blesse, le JA pourra accepter de le retirer de la feuille de présence afin de ne pas sanctionner l'équipe.
- 3.15. Lors d'une rencontre, si à la suite d'une blessure durant un match (ou à la suite d'un match), un joueur n'est plus en mesure de jouer son match suivant, il pourra être remplacé sur la feuille de match par un autre joueur de son équipe (pour le match suivant uniquement). Cependant, cela ne doit pas amener le joueur remplaçant à faire plus de 2 matchs lors d'une rencontre.
- 3.16. Si un joueur inscrit dans une équipe lors de la phase des inscriptions (Art 1.) n'est pas apparu sur la feuille de présence lors de la phase pré-régionale (et n'y a pas donc pas participé), cela ne l'empêchera pas de pouvoir intégrer l'équipe lors la finale régionale en cas de qualification de cette dernière.
- 3.17. Si une équipe n'a pas la composition minimale de 2 garçons/1 fille ou 2 filles/1 garçon le jour de l'interclub elle sera déclarée forfait sur la compétition. Cependant, si une équipe n'a pas la composition minimale lors d'une rencontre à cause d'un retard d'un joueur(euse), l'équipe sera déclarée forfait sur la rencontre concernée, mais le JA pourra accepter que cette équipe joue quand même la rencontre suivante si d'aventure le joueur(euse) manquant arrive à temps pour cette rencontre.
- 3.18. Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :
- Victoire + 1 point
 - Défaite 0 point
 - Forfait - 1 point (match non joué, cas d'une équipe ayant juste la composition minimale)
- 3.19. Le classement des équipes durant la phase de poules est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :
- Victoire + 3 points
 - Nul + 2 points (cas d'1 des 2 équipes avec juste la composition minimale)
 - Défaite 1 point
 - Forfait - 1 point
- 3.20. En cas d'égalité dans une poule entre 2 équipes, les équipes seront départagées par le résultat de leur confrontation directe pure, c'est-à-dire sans double sanction liée aux éventuels points de forfait pour les matchs non joués.
- 3.21. En cas d'égalité dans une poule entre 3 équipes, les équipes seront départagées dans l'ordre :
- ➡ A la différence des matchs,
 - ➡ Puis si l'égalité persiste à la différence de sets,
 - ➡ Puis si l'égalité persiste, à la différence de points
 - ➡ Enfin si l'égalité persiste elles seront départagées par l'âge, l'avantage allant à l'équipe avec la moyenne d'âge la plus jeune.
- Comme pour le 3.20, pas de double sanction liée aux éventuels points de forfait pour les matchs non joués.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Règlement Interclubs
Jeunes 2020-2021

PAGE N°

10

ART.4 QUALIFICATION A LA PHASE PRE-REGIONALE

- 4.1. La participation d'une équipe à la phase pré-régionale nécessite la participation à une phase départementale en amont.
- 4.2. Cependant, si l'interclub départementale a bien été organisé par un CODEP mais que le nombre d'équipes engagées lors de cette phase, dans la catégorie concernée, n'a pas permis que la catégorie soit jouée (moins de 3 équipes), dans ce cas il est tout le même possible de participer à la phase pré-régionale. Le CODEP en question devra fournir à la CRJ les noms de l'équipe ou des 2 équipes inscrites et ces dernières seront qualifiées directement pour la phase pré-régionale si les clubs font la démarche de les inscrire sur badnet avant la date limite publiée.
- 4.3. Pour chaque lieu, selon la situation 4 ou 6 équipes (3 équipes dans de rares cas) seront qualifiées pour la phase pré-régionale. Dans des cas bien spécifiques (ex : 3f), la phase pré-régionale dans une catégorie spécifique peut ne pas avoir lieu.

4.4. Plusieurs cas possibles :

- 1. Cas général :** chaque CODEP organise une phase départementale et les équipes classées 1 et 2 dans chaque catégorie et dans chaque CODEP sont qualifiées pour la phase pré-régionale (donc 6 équipes qualifiées).
- 2. Parmi les 3 CODEP, 1 des CODEP n'avait pas assez d'équipes pour organiser la phase départementale dans 1 ou plusieurs catégories :**
 - a. Dans ce cas, si 2 équipes étaient inscrites, les 2 sont qualifiées pour la phase pré-régionale, comme expliquée en 4.2.
 - b. En revanche, si seulement 1 équipe était inscrite, dans ce cas la place non attribuée est donnée au CODEP parmi les 2 autres ayant eu le plus d'équipes inscrites dans la catégorie concernée lors de sa phase départementale. Ex en poussin : CODEP 1 : 1 équipe poussine qualifiée (car juste une équipe inscrite), CODEP 2 : 2 équipes poussines qualifiées et CODEP 3 : 3 équipes poussines qualifiées car CODEP ayant plus d'équipes poussines inscrites que le CODEP 2. En cas d'égalité entre le CODEP 2 et 3 dans le nombre d'équipes inscrites lors de la phase départementale, c'est le CODEP accueillant la phase pré-régionale qui se voit attribuer la place supplémentaire. Et si aucun des 2 CODEP n'est le CODEP accueillant, un tirage au sort est effectué par la CRJ pour savoir lequel des 2 obtient la place supplémentaire.
 - c. Si, en revanche, le CODEP en question n'a aucune équipe inscrite lors de sa phase départementale ou que cette dernière n'a pas été organisée par le CODEP, dans ce cas le nombre d'équipes qualifiées sera de 4 lors de la phase pré-régionale dans la catégorie concernée (CODEP 2 : 2 qualifiées et CODEP 3 : 2 qualifiées également).



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Règlement Interclubs
Jeunes 2020-2021

PAGE N°

11

3. Parmi les 3 CODEP, 2 CODEP n'avaient pas assez d'équipes pour organiser la phase départementale dans 1 ou plusieurs catégories.

- a. Dans ce cas, si chacun des 2 CODEP avait 2 équipes inscrites lors sa phase départementale, 2 équipes sont qualifiées par CODEP pour la phase pré-régionale.
- b. Si 1 des 2 CODEP n'avait qu'1 équipe d'inscrite, le CODEP ayant organisé sa phase départementale se voit attribuer 1 place supplémentaire dans la catégorie concernée.
- c. Si, les 2 CODEP n'avaient qu'1 équipe inscrite lors sa phase départementale, dans ce cas, chacune est qualifiée et le nombre d'équipes qualifiées sera de 4 lors de la phase pré-régionale dans la catégorie concernée.
- d. Si, 1 des 2 CODEP n'avait aucune équipe inscrite lors sa phase départementale ou que cette dernière n'a pas été organisée par le CODEP, et que l'autre CODEP a 2 équipes inscrites, même situation que le cas 2c, le nombre d'équipes qualifiées sera de 4 lors de la phase pré-régionale dans la catégorie concernée.
- e. Si, 1 des 2 CODEP n'avait aucune équipe inscrite lors sa phase départementale ou que cette dernière n'a pas été organisée par le CODEP, et que l'autre n'a qu'1 équipe inscrite, dans ce cas, le CODEP dont la phase départementale a eu lieu se voit attribuer 1 place supplémentaire lors de la finale pré-régionale et le nombre d'équipes qualifiées dans la catégorie concernée sera de 4.
- f. Enfin, Si aucun des 2 CODEP n'avait d'équipe inscrite lors sa phase départementale ou que cette dernière n'a été organisée par aucun des 2 CODEP, la phase pré-régionale dans la catégorie concernée est annulée et les 2 équipes du CODEP dont la phase départementale a eu lieu, sont qualifiables pour la finale de l'interclub jeunes.

4. Parmi les 3 CODEP, aucun n'a eu assez d'équipes pour organiser la phase départementale dans 1 ou plusieurs catégories.

- a. Dans ce cas, si chaque CODEP avait 2 équipes inscrites lors sa phase départementale, les 2 équipes sont qualifiées pour la phase pré-régionale.
- b. Si 1 des 3 CODEP n'avait qu'1 équipe d'inscrite lors sa phase départementale, seul 1 équipe par CODEP est alors qualifiée pour la phase pré-régionale à laquelle se rajoute 1 équipe supplémentaire provenant du CODEP accueillant la phase pré-régionale et le nombre d'équipes qualifiées dans la catégorie concernée sera de 4.
- c. Si 2 des 3 CODEP n'avaient qu'1 équipe inscrite lors sa phase départementale, toutes les équipes sont qualifiées et le nombre d'équipes qualifiées dans la catégorie concernée sera de 4.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Règlement Interclubs
Jeunes 2020-2021

PAGE N°

12

- d. Si les 3 CODEP n'avaient qu'1 équipe inscrite lors sa phase départementale, les 3 équipes sont qualifiées pour la phase pré-régionale.
 - e. Si 1 des 3 CODEP n'avait aucune équipe inscrite lors sa phase départementale ou que cette dernière n'a pas été organisée par le CODEP, et que les 2 autres CODEP avaient chacun 2 équipes inscrites, le nombre d'équipes qualifiées sera de 4 lors de la phase pré-régionale dans la catégorie concernée.
 - f. Si 1 des 3 CODEP n'avait aucune équipe inscrite lors sa phase départementale ou que cette dernière n'a pas été organisée par le CODEP, et qu'1 autre n'avait qu'1 équipe d'inscrite lors sa phase départementale, dans ce cas, les 3 équipes sont qualifiées pour la phase pré-régionale.
 - g. Enfin, dans tous les autres cas, la phase pré-régionale dans la catégorie concernée est annulée et les équipes du/des CODEP dont la phase départementale a eu lieu, sont qualifiables pour la finale de l'interclub jeunes. Il est possible qu'aucune équipe ne se qualifie pour la finale régionale si aucun des CODEP concernés n'avait d'équipe inscrite lors sa phase départementale ou que cette dernière n'a pas été organisée par aucun CODEP,
- 4.5. Si la phase pré-régionale devait ne pas avoir lieu (annulation ou non-organisation par le CODEP désigné pour l'accueil), dans ce cas aucune équipe d'aucun CODEP concerné par cette phase pré-régionale ne serait qualifié pour la finale régionale, exception faite des cas 4.4.3.f et 4.4.4.g.
- 4.6. La CRJ se réserve le droit d'adapter ces différentes règles de qualifications afin que le nombre d'équipes qualifiées pour les phases pré-régionales soient adaptées aux contraintes de trajets des équipes et notamment permettre, lorsque cela est possible, qu'une catégorie ne se joue que sur une seule journée.

ART.5 QUALIFICATION A LA FINALE REGIONALE

- 5.1. En dehors des cas décrits en 4.4.3.f et 4.4.4.g, la participation d'une équipe à la finale régionale nécessite la participation à une phase pré-régionale en amont.
- 5.2. Selon la situation 4 ou 6 équipes (3 équipes dans de rares cas) seront qualifiées pour la finale régionale.
- 5.3. Cas général : les équipes classées 1 et 2 dans chaque catégorie lors de chaque phase pré-régionale sont qualifiées pour la finale régionale (donc 6 équipes).
- 5.4. Dans tous les cas, la CRJ fera en sorte d'avoir 4 ou 6 équipes lors de la finale régionale avec comme principe de repêchage la phase pré-régionale d'où est issue le CODEP accueillant la finale régionale.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Règlement Interclubs
Jeunes 2020-2021

PAGE N°

13

ART.6 FORFAITS

6.1. Toute équipe qui ne se présenterait pas lors des phases pré-régionales ou lors de la finale régionale ou qui n'aurait pas la composition minimale durant toute une phase sera déclarée forfait.

6.2. De plus, la CRJ pourra sanctionner le club en refusant l'engagement d'une équipe du club dans la catégorie de l'équipe forfait lors des interclubs jeunes de la saison suivante.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Règlement Interclubs
Jeunes 2020-2021

PAGE N°

14

Annexe 1: Feuille de présence d'un Interclub

Interclub Jeunes LGEBaB



Déclaration de présence

Cette liste de joueurs est à remettre à la table de marque (ou au JA) au plus tard 35 mns avant le début des rencontres.

Club :
Lieu :

Division :
Date :

Poule

Joueurs

| NOM Prénom |
|------------|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

Joueuses

| NOM Prénom |
|------------|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

Nom et signature du capitaine de l'équipe

Visa du juge-arbitre



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Règlement Interclubs
Jeunes 2020-2021

PAGE N°

15

Annexe 2: Déclaration de composition d'une rencontre

Interclub Jeunes LGEBaD



Déclaration de composition d'équipe

Cette déclaration de composition d'équipe est à remettre à la table de marque (ou au JA en DR) au plus tard 20 mns avant le début des rencontres.

| | | |
|---|--|--|
| Rencontre | CLUB 1: CONTRE CLUB 2: | |
| Date : | Equipe déposant la déclaration | |
| Heure prévue pour le début de rencontre : | Déclaration à remettre au Juge-Arbitre avant : | |

Il n'existe aucun ordre préétabli dans la liste ci-dessous

| Ordre des matchs proposé | Discipline | Composition de l'équipe |
|--------------------------|------------|-------------------------|
| | DH 1 | |
| | DD 1 | |
| | SH 1 | |
| | SD 1 | |
| | MX 1 | |

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Nom et signature du capitaine | Heure de dépôt |
| | Observation du JA |